



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

CURAGE DU CANAL D'IRRIGATION DE BONPAS et DU BASSIN DE NOVES

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
25. Extraction de minéraux par dragage fluvial b) Entretien d'un cours d'eau ou de - Supérieur à 2 000 m3	Curage d'un volume de sédiment de 7100 m3 au total Le projet se place dans les rubriques IOTA suivantes : -3.1.2.0 : Modification du profil en long sur plus de 100 m -3.2.1.0 : Curage d'un volume > 2000 m3 / an Le projet est donc soumis à un dossier de demande d'autorisation Loi sur l'Eau

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le canal d'irrigation de Bonpas est un ouvrage béton, situé entre la prise d'eau au barrage de Bonpas et le partiteur du point triple à environ 1100 mètres à l'aval.

Ce canal permet d'alimenter en eau les canaux d'irrigations par les trois prises d'eau de Noves/Chateaufrenard, Hôpital/Puy et Crillon.

Par ce canal, EDF doit pouvoir délivrer 20 m3/s qui correspondent aux droits d'eau faisant l'objet de conventions entre les différents irrigants et EDF. L'accumulation naturelle de matériaux au sein de l'ouvrage fait courir un risque sur la quantité d'eau maximal que l'ouvrage peut délivrer.

Le curage précédent date d'une dizaine d'année et la dernière bathymétrie faite début 2022 donne un volume de sédiments à curer d'environ 7000 m3.

Du partiteur du point triple, pour alimenter la prise d'eau de Noves/Chateaufrenard, une galerie passe sous la Durance pour déboucher dans le bassin de décantation du partiteur de Noves. Cet ouvrage sera aussi curé, le volume estimatif à extraire est d'environ 100 m3.

Afin de ne pas impacter la délivrance des droits d'eau, la seule période de travaux possible se situe pendant la période de chômage de l'ouvrage, correspondant à 4 semaines en janvier 2024.

Les sédiments seront temporairement stockés sur une parcelle SNCF avant leur transfert vers un centre agréé.

4.2 Objectifs du projet

Afin de respecter ces obligations et préserver la fonctionnalité de ce canal, EDF doit procéder à son curage pour assurer la pleine débitance de l'ouvrage.

Un estimatif de 7000 m3 de sédiments est à retirer de l'ouvrage du canal de Bonpas.

Un estimatif de 100 m3 de sédiment est à retirer du bassin de Noves.

Le curage demandé via ce formulaire est ponctuel. Compte tenu du rythme d'engrèvement estimé (environ 10 ans), il n'est pas demandé d'autorisation pluriannuelle.

Le curage du canal et du bassin sont traités au sein de la même opération car il font partie du même aménagement et la destination des matériaux curés sera commune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les modes opératoires travaux sont présentés en détail dans l'annexe 2.
Une synthèse des travaux est proposée ci après :

Nature des travaux et moyens à mettre en œuvre :

Extraction mécanique des sédiments présent au sein de l'ouvrage industriel du canal d'irrigation de BONPAS et du BASSIN DE NOVES. L'extraction se déroulera en période de chômage de l'ouvrage, signifiant l'isolement complet du canal avec la Durance (Isolement du canal par fermeture des vannes amont et aval).

Accès :

Pour le CANAL DE BONPAS : L'accès des engins à l'intérieur du canal se fera en deux points, via une rampe existante (amont) et via une rampe à créer (aval) ; Les rampes seront déconstruites en fin de chantier.

Pour LE BASSIN DE NOVES : L'ouvrage est directement accessible par la route D28.

Gestion des matériaux extrait du CANAL DE BONPAS et du BASSIN DE NOVES:

Deux solutions sont possibles :

- Solution 1 : Stockage temporaire sur une parcelle SNCF sur une surface inférieure à 5000 m² puis mise en décharge ; Cette solution sera choisie par défaut si une revalorisation agricole n'est pas possible (cf solution 2);
- Solution 2 : Valorisation agricole : Cette solution est privilégiée mais non confirmée à ce jour. Un agriculteur a déjà manifesté son intérêt pour recevoir les matériaux et un conventionnement doit être réalisé.

La solution de réinjection des matériaux en rivière a été abandonnée à cause du risque de colmatage que font pesés ces matériaux fins (majoritairement des limons). Le SMAVD a été consulté sur ce point et confirme le risque.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Pour le CANAL DE BONPAS :

Une fois l'extraction terminée, les rampes d'accès seront déposées.

Le canal sera remis en eau progressivement selon la consigne d'exploitation en vigueur.

Pour le BASSIN DE NOVES :

Le bassin sera mis en charge en même temps que le canal de Bonpas.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autres procédures concernant le projet :

Réalisation d'un dossier d'exécution en application Article R521-38 du code de l'énergie.

Procédure non concernée par le projet :

Espèce protégée : Une dérogation espèce protégée n'est pas nécessaire (pas d'enjeu écologique au sein du canal ni sur la zone de stockage - cf annexe 5);

ICPE : La zone de stockage fera l'objet d'une utilisation d'une durée de 6 mois jusqu'en juin 2024 pour une surface de stockage inférieure à 5000 m² ;

Bâtiment classé - site classé : La chartreuse de Bonpas (monument historique classé) se trouve à 200 m à l'Est de l'amont du canal de Bonpas. L'opération n'aura pas d'effet sur le monument classé et ses abords (retrait des sédiments cantonné à l'intérieur de l'ouvrage industriel)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur de l'ouvrage CANAL DE BONPAS à curer => Sédiments à retirer du CANAL DE BONPAS => Sédiments à retirer du BASSIN DE NOVES => Emprise du stockage temporaire de matériaux (commun au deux ouvrages) =>	1 km 7000 m3 100 m3 5000 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Le CANAL se trouve sur la commune d'Avignon et de Caumont sur Durance. La parcelle de stockage temporaire se trouve sur la commune d'AVIGNON. Le BASSIN DE NOVES se trouve sur la commune de NOVES;

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

AVIGNON (PLU) : parcelles classées A "Agricole" y compris la zone de stockage tampon; CAUMONT (PLU): classées Np " Naturelle"; NOVES (PLU): classées Nf1 " Naturelle concernée par feu de forêt".

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le CANAL BONPAS et le BASIN DE NOVES sont localisés en dehors du réseau de ZNIEFF ; Le CANAL est situé à : 20 m de la ZNIEFF 2 - Basse Durance ; 150 m de la ZNIEFF 2 - Terrasses de Caumont; 20 m de la ZNIEFF 1 - Basse Durance , entre le barrage de Bonpas et la petite castelette; Le BASSIN est situé à : 270 m de la ZNIEFF 1 - Basse Durance , entre le barrage de Bonpas et la petite castelette; à 10 m de ZNIEFF 2 - Basse Durance.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le CANAL et le BASSIN se trouvent proches de la Zone Humide (ZH) La Durance référencée dans l'inventaire ZH Vaucluse. Le canal est situé à quelques mètres de distance de cette ZH.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR inondation commune de CAUMONT et NOVES. Hors PPR, une canalisation de gaz se trouve à proximité du canal.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé sur les deux communes
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extrême amont du CANAL DE BONPAS capte l'aire du site inscrit " Chartreuse de Bonpas et ses abords (parcelles non classées)".

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est hors du réseau N2000 Le CANAL de BONPAS et le BASSIN de NOVES se trouvent en bordure immédiate (entre 10 et 50 m) des sites : - ZPS et ZSC "Durance"
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extrême amont du CANAL DE BONPAS capte l'aire du site classé "Chartreuse de Bonpas et ses abords".

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON Le curage intervient au sein d'un ouvrage déconnecté de la nappe souterraine et de la Durance.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	OUI L'extraction va générer 7000 m3 de matériaux fins pour le CANAL DE BONPAS; L'extraction va générer 100 m3 de matériaux fins pour le bassin de NOVES.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	OUI, L'objectif du projet est d'assurer la délivrance du débit servant à l'irrigation des cultures en basse Durance. Il a donc une visée d'entretien des équipements d'alimentation en eau d'irrigation.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON, le stockage de matériaux est temporaire. Il sera positionné sur une friche sur une surface inférieure à 5000 m2.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON Le CANAL se trouve proche de la Durance et se situe au sein d'un plan de prévention inondation approuvé. Idem pour le bassin de NOVES. Les travaux envisagés n'engendrent pas de nouvelle emprise (entretien d'un ouvrage existant) et n'ont pas d'influence sur l'écoulement. Ils se dérouleront en période de chômage de l'ouvrage et pendant l'étiage hivernale (janvier).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	OUI Des rotations de chargeurs seront nécessaires entre le canal, le bassin et le site de stockage, puis entre le site de stockage et le centre de traitement (ou l'exploitation agricole selon la solution retenue). Il est à noter que les déplacements les plus longs entre le bassin de NOVES et le site de stockage seront limités compte tenu du faible volume à transporter (100 m ³ = entre 2 et 4 A/R de camions).	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	OUI Les rotations de camions engendreront une nuisance sonore relative à la circulation d'engin de chantier.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hormis les émissions générées par le trafic des engins de chantier (traitées dans la partie "nuisances"), NON le curage n'émet pas d'émission dans l'air.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON, Le curage s'effectuera de manière isolée vis à vis de la Durance.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	OUI, Les sédiments extraits du canal peuvent être considérés comme des déchets non dangereux, admissibles en ISDI et respectant les seuils S1. La surface de stockage sera inférieur à 5000 m2.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON, Le projet n'apporte aucune modification au niveau du site classé de la chartreuse de Bonpas et ses abords.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures suivantes seront mises en place :

 Pour le stockage temporaire de matériaux :

Une gestion des eaux de drainage au niveau du stock tampon sera mis en place (récupération des eaux de ressuyage et renvoi dans le milieu);

Un balisage du chantier avec signalisation sera mis en place pour éviter toute intrusion du public. Un système de fermeture provisoire devra être mis en place à l'entrée de la zone de stockage.

Un géotextile sera mis en place sous le stock de matériaux afin de protéger les sols. Il sera enlevé après l'évacuation des sédiments en fin de chantier.

La totalité des sédiments stockés seront enlevés et la remise en état des terrains effectuée avant la fin du mois de juin 2024.

 Qualité des eaux

Les curages du CANAL DE BONPAS et du BASSIN DE NOVES seront isolés de la Durance et du milieu alentours par fermeture des vannes d'isolement.

 Biodiversité :

Une pêche de récupération piscicole se déroulera avant le démarrage du curage au sein du CANAL BONPAS. Le REX EDF montre que des poissons peuvent y être piégés. Ces derniers seront capturés et relâchés en Durance. La végétation ligneuse au sein de la parcelle de stockage sera évitée.

 Risque:

Une DT/DICT sera lancée vis à vis de la présence d'une conduite de gaz au niveau du CANAL DE BONPAS et de la zone de stockage.

Du matériel pour prévenir un incendie sera disponible au niveau du bassin, du canal et de la zone de stockage (risque feu de forêt au niveau du bassin de NOVES et friche de stockage potentiellement sèche selon la météo).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ces travaux d'entretien se dérouleront au sein d'ouvrages industriels existants et sans communication avec le milieu aquatique. Des mesures seront prises pour éviter une incidence au niveau de la zone de stockage temporaire. Les principaux zonages (N2000) ne sont pas directement concernés bien que proches des ouvrages. Les matériaux sont considérés comme non dangereux, ne dépassent pas les seuils S1 et remplissent les critères d'acceptabilité en ISDI (12/12/2014) . Le projet n'influence ni les écoulements en Durance ni la ressource d'un point de vue quantitative et qualitative. Les accès sont tous existants, les travaux préparatoires se cantonnent à la création de rampe au sein du canal et à la préparation de la zone de stockage. Le projet n'a aucune incidence visuelle sur le site classé de la Chartreuse de Bonpas. Aussi, après application des mesures, les incidences du projet apparaissent faibles et ne nécessitent pas d'évaluation supplémentaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 4 - analyse physico chimique des sédiments (DTG EDF)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 5 - Prédiag écologique au niveau de la zone de stockage (Arbeau solution)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 6 - Reportage photo	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom TAHIRI

Prénom MOULAY

Qualité du signataire Chef de pôle exploitation programmation

À AIX EN PPROVENCE

Fait le 0 5 / 0 5 / 2 0 2 3

Date :

2023.05.05
21:28:20
+02'00'

Signature du (des) demandeur(s)